

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

**DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE NANCY
CANTON DE SAINT MAX**

**COMITE DE GESTION DE LA CAISSE DES ECOLES
DU 14 NOVEMBRE 2017**

Tenu sous la présidence de M. Michel BREUILLE, Président

- Nombre de membres en exercice :	13
- Nombre de présents :	10
- Nombre de votants :	11
- Convocation du Comité de Gestion le :	27.10.2017
- Convocation distribuée le :	27.10.2017
- Affichage du compte-rendu le :	21.11.2017

PRESENTS :

- MME SIMONNET, M. LAURENT, MME POYDENOT, Membres du Conseil Municipal
 - M. CARDINAL, Représentant de l'Education Nationale
 - MME NAVARRETE DEL MANCINO, M. KUHLE, MME HARBIL, MME BALTHAZARD, MME RANNOU, Représentants des parents d'élèves
- Avec voix consultatives : M. MASSON, MME PICARD-MORLOT, MME DESCHASEAUX, MME LAURENT, MME WINTER, Directeurs des écoles

POUVOIR :

- MME LEROY à M. BREUILLE.

ABSENTES :

- MME DOLATA, MME PAGELOT, Membres du Conseil Municipal

&

M. BREUILLE ouvre la séance, souhaite la bienvenue aux nouveaux sociétaires et propose un tour de table de présentation.

1) Point sur le programme informatique dans les écoles

Afin de libérer M. DEMANGEOT et M. MARENZONI (respectivement directeur du pôle finances, ressources humaines et moyens généraux et assistant de gestion administrative), M. BREUILLE propose de commencer la séance par le point informatique prévu à l'ordre du jour.

M. LAURENT rappelle que la commune a engagé un plan pluriannuel d'investissement informatique dans les écoles sur la période 2015-2020 pour un budget global de 100 000 € soit 20 000 € par an en moyenne. Ce plan comporte un renouvellement des moyens traditionnels (les ordinateurs fixes sont remplacés par des ordinateurs portables, à terme il y aura un ordinateur portable par classe) et un équipement en moyens modernes (tablettes, TBI).

Il donne la parole à M. DEMANGEOT qui présente dans le détail les investissements effectués en 2017 et les investissements prévus en 2018 (cf. document de présentation joint).

M. LAURENT rappelle que les ordinateurs, les copieurs et le wifi sont gérés par la DSIT, service de la Métropole du Grand Nancy. En cas de problème avec ces matériels, il faut contacter directement la DSIT par mail en incluant les services de la mairie en copie.

Il ajoute que les services de la mairie ont rencontré M. DALLE, animateur T.I.C.E de l'Education Nationale, afin de mettre en place une procédure pour la configuration des tablettes soit directement par les enseignants soit par des agents de la collectivité lorsqu'ils le peuvent.

Si des modifications sont à apporter aux propositions faites pour 2018, il est impératif que les écoles les transmettent à M. DEMANGEOT avant la mi-décembre.

M. MASSON souhaite que soit précisé que les trois vidéoprojecteurs acquis pour l'EAC n'ont pas fait partie du PPI, leur financement provient du budget d'investissement de l'école.

2) Attribution du marché pour les classes de découverte.

EXPOSE DES MOTIFS

Au mois de mai dernier, une consultation a été organisée, sous forme de procédure adaptée, en vue de l'attribution d'un marché portant sur l'organisation de séjours en classes de découvertes pour l'année 2018.

Fonction du nombre d'inscriptions, le montant du marché est estimé entre 17.500 € et 30.000 € TTC.

Une seule offre de la Ligue de l'Enseignement de Meurthe-et-Moselle a été réceptionnée dans le délai imparti. Elle prévoit un déroulement des séjours au centre

« Roger Govin » à Giffaumont (Lac du Der), du lundi 16 avril au vendredi 20 avril 2018, pour un montant de 305 € TTC par enfant et 60 € par accompagnateur.

PROPOSITION

Il est demandé à l'assemblée délibérante :

- d'approuver l'attribution du marché susvisé à la Ligue de l'Enseignement de Meurthe-et-Moselle ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les pièces du marché et tous les actes contractuels afférents.

Il est précisé que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2018 de la Caisse des Ecoles.

DELIBERATION

Le Comité de Gestion de la Caisse des Ecoles, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la proposition ci-dessus.

Mme PICARD-MORLOT transmet une demande de M. LEPRIVEY concernant l'achat d'une clé 3g ou 4g. En effet, les quatre classes partant en même temps, une classe de l'école de Mouzimpré logera dans une annexe sans connexion internet ; ce qui posera problème pour la mise en ligne quotidienne des photos et/ou informations sur le site internet de l'école à destination des parents.

M. LAURENT prend note de cette demande et indique que cette possibilité pourra être étudiée.

3) Subvention exceptionnelle à l'école maternelle Galilée pour projet innovant

EXPOSE DES MOTIFS

Dans le cadre d'un projet éducatif sur le thème de la relaxation au cours de l'année scolaire 2017-2018, une subvention exceptionnelle couvrant une partie des frais de l'intervention a été sollicitée à la commune d'Essey-lès-Nancy par Madame WINTER, directrice de l'Ecole Galilée. Cette subvention sera versée à l'école sur l'exercice 2018.

PROPOSITION

Il est proposé au Comité de Gestion de la Caisse des Ecoles d'accepter le versement d'une subvention exceptionnelle de 150 € à l'Ecole maternelle Galilée.

Il est précisé que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2018 de la Caisse des Ecoles.

M. BREUILLE donne la parole à Mme WINTER afin qu'elle donne plus d'informations sur ce projet.

Mme WINTER explique que travailler sur la relaxation permet aux enfants d'apprendre à se poser, à respecter l'autre, cela permet également de revenir au calme plus facilement durant la classe. Les interventions ont débuté le lundi 06 novembre 2017 et sont prévues pour 5 semaines consécutives.

M. CARDINAL demande si l'intervenant est agréée par l'Education Nationale ; ce que confirme Mme WINTER.

DELIBERATION

Le Comité de Gestion de la Caisse des Ecoles, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la proposition ci-dessus.

4) Subvention exceptionnelle à l'école élémentaire de Mouzimpré pour projet innovant

EXPOSE DES MOTIFS

Dans le cadre d'un projet éducatif sur le thème du Hip Hop au cours de l'année scolaire 2017-2018, une subvention exceptionnelle couvrant une partie des frais a été sollicitée à la commune d'Essey-lès-Nancy par Madame PICARD MORLOT, directrice de l'Ecole de Mouzimpré. Cette subvention sera versée à l'école sur l'exercice 2018.

PROPOSITION

Il est proposé au Comité de Gestion de la Caisse des Ecoles d'accepter le versement d'une subvention exceptionnelle de 209,31 € à l'Ecole élémentaire de Mouzimpré.

Il est précisé que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2018 de la Caisse des Ecoles.

M. BREUILLE donne la parole à Mme PICARD-MORLOT qui précise que cette subvention couvrira en partie les frais de transport et de participation à un spectacle.

La finalité de ce projet est de créer, avec les enfants, un CD (qui sera enregistré dans le studio de l'Autre Canal) en partenariat avec le collège Emile Gallé et d'autres écoles élémentaires de Nancy. Les enfants feront également

deux représentations à l'Autre Canal : une à destination des scolaires et une à destination des familles.

Elle ajoute que ce projet est complètement inclus dans le projet d'école qui prévoit un axe de travail sur l'expression orale.

Un partenariat avec la manifestation « Essey chantant » est également à l'étude.

DELIBERATION

Le Comité de Gestion de la Caisse des Ecoles, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la proposition ci-dessus.

5) Convention de partenariat entre l'académie de Nancy-Metz et la commune pour le Parcours d'Education Artistique et Culturelle

EXPOSE DES MOTIFS

Dans le cadre du projet d'école de Mouzimpré, un projet artistique en partenariat avec l'Autre Canal pour les classes de CM1 et CM2 va être mis en place pour l'année 2018. Une subvention de la DAAC (Délégation Académique aux Arts et à la Culture) de 1840 € est accordée, celle-ci correspond à la rémunération des interventions.

La Caisse des Ecoles recevra cette subvention qui devra ensuite être reversée à la structure partenaire, l'Autre Canal.

PROPOSITION

Il est demandé au comité de gestion de la Caisse des Ecoles d'autoriser Monsieur Le Président à signer la convention de la DAAC et d'accepter le versement de la subvention à l'Autre Canal.

DELIBERATION

Le Comité de Gestion de la Caisse des Ecoles, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la proposition ci-dessus.

6) Questions et informations diverses

- Rythmes scolaires

Lors des premiers conseils d'écoles de l'année scolaire 2017/2018 (qui ont eu lieu entre le 19 octobre et le 10 novembre 2017), la municipalité a sollicité les parents

élus afin de recueillir l'avis de l'ensemble des parents d'élèves concernant les rythmes scolaires : maintien de la semaine scolaire à 4,5 jours ou retour à la semaine de 4 jours.

Les prochains conseils d'écoles de février devront rendre un avis par école. Cela permettra au Conseil Municipal qui se réunira le 26 mars 2018 de voter une délibération tenant compte de l'avis majoritaire des conseils d'écoles ; pour une mise en application à la rentrée scolaire de septembre 2018.

Mme NAVARRETE DEL MANCINO souligne une disparité dans la répartition des écoles, sur la commune, il y a en effet 3 écoles maternelles et 2 écoles élémentaires.

M. KUHNER demande si une pondération des résultats des votes sera faite en en tenant compte.

M. BREUILLE précise que, à ce stade, il n'est pas prévu de pondération.

Mme SIMONNET tient à remercier les enseignants et les parents élus pour les échanges apaisés lors des conseils d'école.

M. CARDINAL ajoute que le décideur final concernant les rythmes scolaires est le directeur académique ; pour prendre sa décision, il a besoin des avis des conseils d'écoles et de la délibération communale. Si les avis sont concordants, le directeur académique devrait valider la proposition. En cas d'avis contraires, le directeur académique tranchera ou demandera d'allonger le temps de concertation.

Mme BALTHAZARD demande s'il y aura une uniformité au niveau de la Métropole du Grand Nancy.

M. BREUILLE répond que la gestion des écoles n'est pas une compétence déléguée à la Métropole et que l'uniformité n'est donc pas garantie. A l'heure actuelle, certaines communes ont déjà fait le choix d'un retour à la semaine de 4 jours.

Cette disparité peut être problématique pour la mise en place des activités extra-scolaires par les associations.

- Fonctionnement et financement du RASED au sein des écoles

M. LAURENT rappelle que le RASED n'intervient pas uniquement sur Essey-lès-Nancy mais également dans des communes voisines (Art-sur-Meurthe, Lenoncourt). Or il n'est financé que par la commune d'Essey-lès-Nancy.

M. CARDINAL souligne qu'auparavant le problème du financement des RASED ne se posait pas mais depuis que les frais de scolarité des enfants en cas de dérogation sont facturés d'une commune à l'autre, la philosophie a changé.

Mme PICARD-MORLOT émet la crainte d'une rupture de confidentialité, si la psychologue scolaire ne disposait plus de son imprimante mais devait utiliser le copieur de l'école. En effet, l'achat de cartouche d'encre pour les imprimantes individuelles n'est plus prévu au budget.

Mme DEMETZ explique que les copieurs permettent les « impressions sécurisées » : les copies sont ainsi mises en attente d'impression, puis à l'aide d'un code sécurisé, il est possible d'imprimer les documents qu'une fois que l'on se trouve à proximité du copieur.

M. CARDINAL propose une réflexion pour une éventuelle répartition des charges entre les différentes communes.

- Périmètre scolaire

Le prévisionnel des enfants nés en 2015 sur la commune et entrant à l'école en septembre 2018 fait apparaître un déséquilibre dans la répartition des enfants dans les trois écoles maternelles de la ville. 58 enfants devraient être scolarisés en petite section à l'école Prévert alors que l'école Galilée en accueillerait 23 et l'école Delaunay 12.

Mme SIMONNET explique que pour remédier à ce déséquilibre, il a été convenu de modifier les périmètres scolaires des enfants de maternelle, 3 rues faisant partie du secteur actuel de l'école Prévert (avenue Kléber, avenue du 69^{ème} RI et avenue de l'Europe) basculeront vers Delaunay.

M. BREUILLE indique que les périmètres scolaires des écoles élémentaires restent inchangés et que dans 3 ans les enfants habitant dans ces rues seront inscrits à l'école du Centre. Au moment des inscriptions en maternelle, il sera bien évidemment tenu compte des fratries.

Il est précisé que les inscriptions scolaires pour la rentrée de septembre 2018 auront lieu du 1^{er} février 2018 au 30 mars 2018, les demandes de dérogation scolaire se dérouleront dans un second temps.

- Date de la visite de Saint-Nicolas

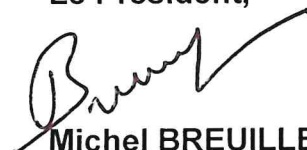
M. BREUILLE indique que Saint Nicolas se rendra dans les écoles ascéennes le vendredi 1^{er} décembre 2017 et que le défilé dans les rues de la ville aura lieu le dimanche 03 décembre 2017.

- Mme LAURENT souhaiterait que le budget informatique pour son école soit modifié car 2 appareils photos ont été volés cette année. Elle ajoute également que le réfrigérateur de l'école n'est plus suffisant au vu du nombre de personnes l'utilisant. Elle souhaiterait que l'achat d'un matériel plus grand soit inscrit au budget. Il lui est répondu qu'elle a la possibilité d'utiliser les 950€ prévus pour l'investissement pour cet achat.
- M. MASSON rappelle que malgré le nettoyage effectué du vidéoprojecteur du TBI de la classe de Mme NOEL, cela reste illisible, l'enseignante est dans l'obligation de fermer les rideaux pour l'utiliser.

La séance est levée à 18h50.

Pour Extrait,

Le Président,


Michel BREUILLE

